

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°2 du 26/08/2025

Présents : MME GONNET MM. MATHEY, EUVRARD, FERNANDES, BEY, MORELE, POPILLE, MOSCATO

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

RAPPEL REGLEMENTS ET INFORMATIONS

ARTICLE 1.1.3 – LES ENGAGEMENTS

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux.

En dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15h00 le dimanche et le lever de rideau éventuel à 12h30, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février ou les rencontres débuteront à 14h30 et le lever de rideau éventuel à 12h00.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Foot Clubs au moins cinq (5) jours avant le match.

Les clubs exprimant leur volonté de jouer **en nocturne** dans la mesure où ils disposent des installations classées répondant aux exigences de leur niveau de compétition devront obtenir l'**accord** du club adverse concernant cette modification. (Vote des clubs en AG de Crèches 15/12/2018)

Les clubs ayant des dossiers en **SUSPENS** devront régulariser leur situation financière avant le début des championnats soit le **31/08/2025**.

Au-delà de cette date, les matchs les concernant seront déprogrammés et sanctionnés par match perdu jusqu'au règlement des dossiers ou l'établissement d'une convention avec le district.

Obligation déclaration des éducateurs pour les équipes de D1₂

Les clubs participant au championnat DEPARTEMENTAL 1 doivent avoir désigné leur éducateur en charge de l'équipe **avant le début de la compétition**, par mail via la boîte officielle du club, et à l'enregistrement de sa licence d'Éducateur Fédéral (ou contrat).

Evolution des championnats 2026/2027

La commission rappelle le vote favorable des clubs à la modification de la pyramide pour la saison 2026/2027 et invite les clubs à prendre connaissance des règlements publiés avant le début des championnats.

De ce fait, la commission acceptera la constitution d'ententes entre clubs en catégorie seniors uniquement au dernier niveau D4 saison 2025/2026 sans possibilité d'accession au terme de la saison.

La commission prend connaissance du PV de la LBFC commission de la SROC du 10/07/2025 qui :

DRESSE la liste des clubs en situation d'infraction vis-à-vis de la Ligue BFCF et INDIQUE qu'ils doivent faire l'objet d'une interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2025/2026.

553837 ACADEMIE DU FOOTBALL CHALON SUR SAONE District Saône et Loire

532940 S.L. DE SEVREY District Saône et Loire

514205 F.C. AUTUNOIS District Saône et Loire

COURRIER DES CLUBS

Mail de CUISEAUX VARENNES du 24/07/2025

Concernant les groupes de D1.

Pris note.

Mail EPINAC du 24/08/2025

Informant du non-engagement de son équipe 2.

Pris note.

Mail de LA ROCHE VINEUSE du 21/08/2025

Concernant leur joueur ayant un cachet mutation jusqu'au 05/09/2025. Comme le précise la licence le joueur n'est plus mutation à compter du 06/09/2025.

Mail de REVERMONTAISE du 14/08/2025

Informant de leur refus d'engagement.

Pris note

Mail de ST MARTIN SENOZAN du 4/08/2025

Informant de leur refus d'engagement de D3.

Pris note

Mail de SIMARD du 21/08/2025

Demande de changement de groupe.

La commission ne peut procéder à un changement de groupe quand cas d'accord entre deux clubs.

Voir PV 1 CCCC

Mail de ST GERMAIN DU PLAIN du 19/08/2025

Demande de changement de groupe.

La commission ne peut procéder à un changement de groupe quand cas d'accord entre deux clubs.

Voir PV 1 CCCC

Mail de ST MARTIN EN BRESSE du 13/08/2025

Concernant la levée d'interdiction de leur terrain.

Merci de faire suivre à la commission le document attestant la levée d'interdiction de votre Mairie.

Mail de FC FLAMBOYANTS du 19/08/2025

Informant que les matchs se dérouleront à la PRAIRIE ST NICOLAS.

Pris note.

COMPOSITION DES GROUPES SENIORS 2025 / 2026

La commission travaille sur la composition des groupes de championnat D4 et modifie le calendrier de D4.

Retrouvez les groupes en annexe de ce PV, ceux-ci sont entérinés par la commission des compétitions et seront transmis au Comité de Direction.

Parution des calendriers semaine 36.

La commission autorise les changements de groupes en D4 uniquement, avec accord des deux clubs

COUPES

La commission procède au tirage de la Coupe SPORT COMM
Les clubs encore qualifiés en Coupe de France seront exempts

TERRAINS DISTRICT SAONE et LOIRE

La commission rappelle aux clubs la nécessité de trouver **un terrain de repli en cas de travaux** rendant l'utilisation impossible pour nos championnats.

En cas de non-terrain de repli, la rencontre ne sera pas inversée mais se déroulera sur le terrain du club adverse.

Il ne sera pas autorisé de disputer tous ses matchs aller à l'extérieur et tous ses matchs retour à domicile.
(Équité sportive oblige)

La commission rappelle l'obligation aux clubs de DISTRICT de disposer de bancs de touche pour officiels.

Le Président

Joel EUVRARD

Le Secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

